

### *L'ajournement*

parlé à un certain nombre de gens comme le veut cette loi.

La décision du groupe de Vancouver est la preuve de l'efficacité de ses démarches. Or, si cette preuve nous est donnée partout au Canada, nous avons alors l'assurance que les gens se rassemblent autour de cette politique, qu'ils souscrivent au principe de la dualité linguistique dont fait état la Loi sur les langues officielles.

Le député se plaint que le temps passe, que les choses n'avancent pas assez vite à son gré. Il doit comprendre que c'est un processus difficile, mais que l'objectif consiste à convaincre tous les Canadiens des avantages de la politique des langues officielles.

Le président du Conseil du Trésor s'est à maintes reprises engagé à réaliser cet objectif. Le gouvernement du Canada s'y est engagé lui aussi. Je ne vois pas pourquoi le député formule cette plainte. En fait, je sais pourquoi. Le commissaire aux langues officielles a soulevé ce problème, et le député veut en profiter. Je ne le lui reproche pas. Plus il soulève le problème et plus il attire l'attention publique sur cette question, plus les gens comprendront la nécessité de faire des progrès à cet égard.

• (1810)

Le commissaire aux langues officielles a un travail à faire et il l'a bien fait. Il a signalé ce problème à la Chambre des communes et à tous les Canadiens. J'assure au député et au commissaire aux langues officielles que le gouvernement procède avec la célérité nécessaire. Il fait des consultations, car il veut s'assurer que le produit fini sera satisfaisant pour tous les Canadiens et que le résultat sera celui que nous cherchons, c'est-à-dire le consentement unanime et l'accord général sur la politique des langues officielles.

\* \* \*

### LES FORÊTS

**M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour participer à un débat qui, à mon avis, arrive à point nommé. Vous savez que, vendredi dernier, à la Chambre, j'ai interrogé le ministre des Forêts au sujet de l'expiration, le lendemain, de l'entente sur le développement forestier entre la Colombie-Britannique et le Canada. C'était en fait une date anniversaire. Le gouvernement était encore une fois en retard, car c'était également la date anniversaire de l'expiration des ententes conclues avec l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba

et l'Ontario. Le retard n'était pas de quelques semaines, mais de toute une année.

J'ai posé cette question au ministre. Je suis heureux que son secrétaire parlementaire soit présent aujourd'hui pour y répondre. Il pourrait peut-être faire une annonce ce soir à la Chambre au sujet de l'entente sur le développement forestier. Je voudrais souligner l'importance de ces ententes pour les provinces que j'ai mentionnées de même que pour la Colombie-Britannique.

Ces ententes dont nous avons parlé à la Chambre s'appellent ententes fédérales-provinciales sur le développement forestier et ont permis la création de plusieurs milliers d'emplois dans le domaine de la sylviculture en Colombie-Britannique. Elles ont servi principalement à reboiser ce que nous appelons l'arriéré de terres insuffisamment reboisées. Elles ont permis de financer des travaux de recherche et de mettre l'accent, aux deux paliers de gouvernement, sur des activités visant à résoudre les problèmes forestiers.

C'est parce qu'on parle maintenant des forêts au Canada, dans ma province notamment, que ces ententes sont si importantes. Elles sont importantes parce qu'elles favorisent la collaboration fédérale-provinciale en matière de création d'emplois. L'accord forestier de la Colombie-Britannique prévoit ajouter quelque 600 000 mètres cubes de bois au volume coupé chaque année dans cette province. Cela signifie que cet accord crée des emplois.

Cela fait déjà quelque temps que nous demandons au gouvernement fédéral et provincial de renouveler cet accord. Le ministre fédéral des Forêts s'y est engagé en avril, en juin, en octobre et en décembre 1989; et maintenant que l'accord est venu à expiration, on nous dit de patienter encore, jusqu'à la saison du reboisement. Ma foi, cela ne me satisfait pas et cela ne satisfait pas les Britanno-Colombiens.

Il importe aussi de ne pas laisser le gouvernement de la Colombie-Britannique s'en tirer à si bon compte. Il est temps pour les gouvernements fédéral et provincial d'établir leurs priorités respectives.

Nous nous sommes trouvés dans une situation très malheureuse quand le premier ministre de la Colombie-Britannique a braillé, l'automne dernier, pour que le gouvernement fédéral réduise les paiements de transfert aux provinces. Quand le gouvernement fédéral l'a fait, le premier ministre a crié à la trahison. Le premier ministre coupe l'herbe sous le pied de son ministre des forêts.